



Commune de Granges

DEMANDE DE CREDIT ADDITIONNEL

Objet Réfection des chemins AF – Etape 1 – Route de la Léchère et Route du Bois-de-Ban

But Chemins AF Etape 1 – Surcoûts

Les travaux de réfection des chemins d'améliorations foncières sont en cours au Bois-de-Ban et des surcoûts impactent ce chantier ainsi que celui de la Léchère. Lors de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020, un crédit d'engagement a été voté pour un montant de CHF 322'248.00 et s'avère de fait insuffisant.

Concernant les 2 routes de La Léchère (réservoir et alpage) terminées en 2021, un surcoût non subventionné de CHF 10'570.00 est à considérer, dû notamment au souhait de prolonger les travaux jusqu'aux places de parc de l'alpage permettant un accès en bitume jusqu'au chalet.

Concernant la Route du Bois-de-Ban, il convient de relever que le subventionnement s'applique sur une largeur de route limitée à 3 m, ainsi qu'après une déduction de CHF 30'000.00 liée aux bâtiments non-agricoles bordant le chemin. Le gabarit existant peut atteindre jusqu'à 6 m sur certains tronçons. Le maintien de la route à son gabarit actuel se justifie tant par sa fréquentation que par les investissements à consentir en cas de réduction à une largeur de 3 m (évacuation et apport de matériaux). Le surcoût de cette surlargeur, entièrement à la charge de la commune, représente un montant de CHF 50'000.00. Lors du crédit initial, l'entier de la route a été soumis au calcul du subventionnement, ce qui n'était pas correct.

Quant à la structure de la route, il ressort que le coffre est quasi inexistant par endroits ou d'épaisseur insuffisante. La stabilisation de ce coffre et sa remise à la norme engendrent également un coût supplémentaire de CHF 90'570.00. Cette solution est privilégiée par les améliorations foncières et garantit le subventionnement. Cela représente un investissement raisonnable par rapport aux différentes variantes analysées (remplacement complet ou partiel, recharge).

De plus, la conjoncture actuelle marquée par une flambée des prix des matériaux voit augmenter le coût de certaines fournitures (tuyaux, transport, etc). Une réserve supplémentaire de 10% a été prise en compte dans cette nouvelle situation et est impactée directement dans les montants.

Finalement, le crédit d'engagement initial ne tenait pas compte des prestations d'ingénieurs relatives à l'entier du dossier des chemins AF, mais qu'il convient de régler à cette première étape, soit un montant de l'ordre de CHF 56'020.00 admis partiellement au subventionnement.

Synthèse des besoins complémentaires (en CHF) :

	Montants bruts	Montants nets (Après subventions)
Coût recalculé des chemins Léchère et Bois-de-Ban	631'410.00	258'880.00
Route de la Léchère – Surcoût	10'570.00	10'570.00
Route du Bois-de-Ban – Surlargeur et coffre (30'000.00 + 50'000.00 + 90'570.00)	170'570.00	170'570.00
Prestations d'ingénieurs	<u>56'020.00</u>	<u>35'380.00</u>
	868'570.00	475'400.00
<i>Crédit d'engagement initial voté en AC du 15.12.2020</i>		<u>322'248.00</u>
Crédit additionnel 2022		<u>153'152.00</u>

Le montant initialement prévu nécessite une demande de crédit additionnel de CHF 153'152.00.

L'étape 1 des améliorations foncières se présente comme suit :

Coût total net (déduction des subventions)	CHF	475'400.00
<i>Crédit d'engagement voté en AC du 15.12.2020</i>	<i>CHF</i>	<i><u>322'248.00</u></i>
Crédit additionnel	CHF	153'152.00

Plan de financement		
<u>Coût total estimé</u>	CHF	153'152.00
A la charge du budget d'investissement 2022 (compte 8120.5010)		
<u>Charges annuelles d'amortissement planifié dès 2023</u>	CHF	3'829.00
Amortissement (durée : 40 ans) 2.5% sur CHF 153'152.00		
<u>Charges annuelles d'intérêt</u>		
La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie		